

Avis de motion

Déposés à l'AG du 8 décembre 2009

1. « Que soit ajouté à l'article 6.1.7 de l'annexe E des Statuts et règlements le point « 6.1.7.3: Il y a une possibilité de deux corédacteurs en chef, ceux-ci devant alors se partager les tâches ». »

Déposé par Marion Champoux-Pellegrin

2. « Que le nom au long du FRAC, dans l'annexe D des Statuts et règlements, soit changé pour *Front révolutionnaire anticapitaliste*. »

Déposé par Amnay Ziani